

La *Loi sur le cannabis*

Voici ce que vous
devez savoir

- ▶ Pour acheter, posséder ou consommer du cannabis, **vous devez avoir l'âge légal** (18 ou 19 ans et plus, selon votre province ou territoire).
- ▶ La *Loi sur le cannabis* prévoit des **peines sévères** pour quiconque vend ou fournit du cannabis à une personne n'ayant pas l'âge légal.
- ▶ Un **timbre d'accise**, de différentes couleurs selon la province ou le territoire, est affiché sur l'étiquette du produit quand il s'agit de **cannabis légal**.
- ▶ Si vous consommez du cannabis, apprenez comment le faire de manière responsable. **Connaissez ses effets sur la santé.** Tout comme l'alcool et le tabac, le cannabis n'est pas sans risque, surtout pour les moins de 25 ans.
- ▶ **Ne conduisez pas et ne travaillez pas si vous avez les facultés affaiblies.** Le cannabis peut nuire à votre capacité de faire fonctionner un véhicule ou de l'équipement de manière sécuritaire.
- ▶ Si vous possédez du cannabis, **conservez-le hors de la portée** des enfants, des adolescents et des animaux de compagnie.
- ▶ **Il est illégal de franchir la frontière canadienne avec du cannabis**, que ce soit pour entrer au pays ou en sortir. Cette règle s'applique à tous les pays, que le cannabis y soit légal ou pas.
- ▶ En vertu de la *Loi sur le cannabis*, l'accès au **cannabis à des fins médicales** sera maintenu pour les personnes qui ont l'autorisation d'un professionnel de la santé.

Pour en savoir plus à propos de la *Loi sur le Cannabis*, en vigueur dès le 17 octobre 2018, et des effets sur la santé, consultez : www.Canada.ca/le-cannabis, ou téléphonez au **1-800-O-Canada**

